

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 18 novembre 2025, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-775 décrétant un emprunt de 3 750 000 \$ et une dépense de 4 750 000 \$ pour le remplacement et le reconditionnement de véhicules lourds et de machineries.

Ce règlement a pour objet d'autoriser la Ville à procéder au remplacement, au reconditionnement de véhicules lourds et de machinerie. Le reconditionnement comprend également des travaux de peinture sur des véhicules et de la machinerie permettant le prolongement de leur vie utile.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 5 décembre 2025 et celle de la ministre des Affaires municipales le 12 mars 2026.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 16 mars 2026

Me Marie-Pier Gélinas
Greffière adjointe